



RENCONTRE DE DIALOGUE ENTRE LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES NATIONALES SUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT AU BURKINA FASO – JUIN 2015

## DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le jeudi 25 juin 2015 s'est tenu à Ouagadougou, à l'initiative du Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), l'atelier sur le thème : « **Engagements gouvernementaux dans le secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement : quel suivi citoyen pour l'action ?** ». Vingt-cinq experts issus d'ONG membres et partenaires du SPONG ont pris part à cette importante rencontre : IRC, WATERAID, EAU VIVE, ACF, SOS SAHEL International, VARENA-ASSO, LVIA, GREEN CROSS, Réseau ACTEA Burkina, Association Semence d'Espérance, Association Objectif Jeunes d'Afrique, Musée de l'Eau, Sahel Solidarité.

L'objectif de la rencontre a été d'examiner les engagements nationaux et internationaux de l'État burkinabè en matière d'eau potable et d'assainissement, dans le cadre de la responsabilité de la société civile à assurer le suivi et le contrôle citoyens de l'action publique.

Les participants ont examiné spécifiquement les engagements de l'État burkinabè dans le cadre du partenariat mondial Sanitation and Water for All (SWA) à l'occasion de la Réunion de Haut Niveau (RHN) organisée à Washington en 2014, puis le plan d'actions des recommandations du Forum National de l'Eau et de l'Assainissement de 2015.

L'analyse a essentiellement porté sur la pertinence et l'adéquation des engagements pour faire face aux enjeux et défis du secteur de façon générale. De façon spécifique, les réflexions se sont focalisées sur la capacité des engagements de l'État à améliorer le respect des droits humains, notamment la prise en compte de l'équité et du Genre.

Au terme des travaux, les principales observations se résument comme suit.

### En ce qui concerne les engagements au niveau international (SWA RHN 2014) :

- Si la vision de « **faire de l'eau et l'assainissement un secteur prioritaire au même titre que la santé et l'éducation** » est à saluer, cet engagement de l'État n'est assorti d'aucune échéance et à ce titre ne permet pas un suivi conséquent ;
- Les engagements du gouvernement en termes d'allocation budgétaire ne traduisent **pas sa volonté à faire de l'eau un secteur prioritaire**, étant donné que le budget alloué à l'eau potable et à l'assainissement reste à environ 2% du budget de l'État, contre 13% pour la santé et 15% pour l'éducation ;
- Les engagements ne manifestent **pas la volonté du gouvernement de traiter l'accès à l'eau comme un droit humain fondamental dont l'effectivité conditionne l'exercice de tous les autres droits humains** ;
- Les engagements ne reflètent **pas la volonté du gouvernement à améliorer l'équité et la prise en compte du Genre** ;
- Les engagements semblent restés **focalisés sur la réalisation des ouvrages sans considérer suffisamment la qualité des services** fournis aux populations et la protection des ressources en eau ;
- Les engagements internationaux **n'ont eu d'incidence à ce jour, ni sur les capacités des communes, ni sur la qualité des services fournis aux usagers** ;
- De façon générale, les engagements pris au niveau international paraissent **peu ambitieux par rapport aux enjeux et aux besoins du secteur**.

### En ce qui concerne le plan d'action des recommandations du Forum National (FNEA 2015) :

- Il est important de renforcer la **responsabilité de la société civile** à assurer la veille et le contrôle de l'action publique, l'interpellation régulière des autorités publiques sur leurs responsabilités et le lobbying sous toutes formes efficaces en faveur du droit à l'eau et à l'assainissement ;
- La **responsabilité des médias publics** dans l'information et l'animation du débat sur l'eau et l'assainissement nécessite d'être clairement affirmée et soutenue ;



- Il est enfin essentiel de préciser et de renforcer les **responsabilités spécifiques du Ministère en charge des droits humains, du Ministère en charge de l'action sociale et de l'Assemblée nationale** dans la mise en œuvre des recommandations dudit forum.

**Les réflexions se sont enfin focalisées sur la cohérence entre les engagements pris par l'Etat au niveau international et les recommandations du forum national. On retient essentiellement que :**

- Les engagements de l'Etat au niveau international en 2014 et les recommandations du forum national de l'eau et de l'assainissement en 2015 sont cohérents en ce qui concerne la vision et les ambitions du secteur à l'horizon 2030 ;
- Par contre, le forum national de 2015 a abouti à des engagements opérationnels jugés largement plus pertinents et ambitieux que les engagements présentés à la rencontre de haut niveau par le gouvernement burkinabè à Washington en 2014.

**A l'issue de toutes les analyses, les organisations de la société civile demandent aux autorités politiques:**

1. Que l'eau potable et l'assainissement soient établis comme une **priorité politique au Burkina Faso dès maintenant et pour toujours** et qu'à ce titre, **à partir de 2016, l'Etat alloue au secteur au minimum 10% du budget national ;**
2. Que les actions adéquates soient mises en œuvre **dès maintenant pour développer effectivement les capacités techniques et managériales des communes** et leur **transférer des moyens financiers conséquents** pour la gestion et le développement des services d'eau potable et d'assainissement ;
3. Que le développement des ouvrages et infrastructures s'accompagne **dès maintenant et de façon systématique, de la garantie que les services offerts aux populations notamment des zones rurales et semi-urbaines, sont de qualité conforme aux normes nationales spécifiques, sont permanents et durables ;**
4. Que les performances du secteur soient mesurées, à partir de 2016, sur la base des **effets et impacts concrets et réels, de l'action publique en matière d'eau potable et d'assainissement, sur la santé et la qualité de vie des populations bénéficiaires.**

Tout en renouvelant leurs encouragements aux autorités étatiques **à accélérer les progrès vers l'accès permanent pour tous à l'eau et à l'assainissement**, les organisations de la société civile s'engagent à non seulement poursuivre leurs appuis aux communautés et aux institutions publiques, mais aussi à améliorer la qualité de leur participation aux instances de concertation et de dialogue du secteur. Elles réaffirment enfin leur détermination à renforcer la veille, le contrôle et l'interpellation régulière des autorités publiques pour l'exercice effectif du droit à l'eau et à un assainissement adéquat au Burkina Faso, au profit des générations actuelles et futures.

Fait à Ouagadougou, le 25 juin 2015

**Les participants**

Pour plus d'information, contacter Mme Roukiattou OUEDRAOGO | +226 76649742 | [roukiattou@gmail.com](mailto:roukiattou@gmail.com)

A propos du SPONG

Créé en 1974, le Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG) est le premier collectif des ONG et Associations de droit privé, à but non lucratif œuvrant au Burkina Faso. Le SPONG œuvre pour « une société civile burkinabè forte et dynamique, travaillant en synergie pour influencer les politiques publiques en vue d'une société juste, équitable et démocratique ». Le collectif compte en 2015, 162 ONG et associations membres, intervenant sur le territoire burkinabè. Plus d'infos sur [www.spong.bf](http://www.spong.bf)